

LE CENTENAIRE DU DROIT PHARMACEUTIQUE:

« L'ÉTAT D'URGENCE » EST CONFIRMÉ...

Étudiants, enseignants et pharmaciens de toutes les générations ont été en conclave à la Faculté de médecine et de pharmacie de Rabat les 20 et 21 septembre 2013 pour prendre part au Centenaire du droit pharmaceutique marocain.

Dès l'inauguration de cette manifestation organisée par le Collège Marocain de la Pharmacie (CMP), des spécialistes se sont succédés pour donner des conférences de bonne facture pour brosser un état des lieux de la pharmacie marocaine et évaluer l'arsenal juridique qui régleme le secteur pharmaceutique marocain depuis l'adoption du premier arrêté en 1913.

Si la loi 17-04 portant code du médicament et de la pharmacie a constitué une avancée indéniable, il n'en reste pas moins que ses renvois réglementaires posent aujourd'hui un réel problème pour toutes les composantes du secteur pharmaceutique.

D'autres textes ont été passés en revue, notamment le dahir instituant le conseil de l'ordre, texte non actualisé depuis 36 ans quand la profession comptait 278 pharmaciens (132 Sud & 146 Nord). Ce dahir qui a fait son temps, comporte des dispositions qui sont en partie responsables du blocage actuel des élections des instances ordinales. De l'avis de tous les conférenciers, sans l'intervention urgente de l'administration pour mettre fin à cette situation, la dérégulation qui affecte la profession finira par nuire irrémédiablement à l'apport du pharmacien dans la prise en charge des patients.



En attendant l'adoption du projet de régionalisation des conseils présenté lors du Centenaire, l'administration devrait désigner d'urgence une commission pour que la profession puisse se doter d'un conseil national de l'ordre.

Les participants à cette rencontre ont pu suivre également des présentations très intéressantes au sujet de la déontologie, de la pharmacovigilance, des dispositifs médicaux, des nouvelles missions du pharmacien, du fonctionnement de la commission de transparence dans le remboursement des médicaments, de la contribution du pharmacien dans l'assurance maladie et des contraintes liées au défaut d'actualisation des textes de loi et à leur mise en application.

Les débats qui ont suivis ces conférences ont été d'un grand intérêt, d'autant plus que des pharmaciens très expérimentés ont fait des propositions pour enrichir les recommandations qui seront prochainement publiées par le CMP.

On ne peut que féliciter, le président du Collège pharmaceutique Marocain, M. Meiouet, et tous son bureau qui n'ont épargné aucun effort pour célébrer, comme il se doit, le centenaire du droit pharmaceutique Marocain. On a presque envie d'assister au prochain centenaire!

Abderrahim Derraji - 22 septembre 2013



M. Abdellah Lakjiri

